



Décision 622/ 2024  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 26, effectuer toutes les démarches administratives pour autoriser les conventions de servitudes*).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Avec le SDV 17, une convention pour missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de dévoiement des réseaux desservant la ferme Brossard, sur la zone d'activités aéronautiques de Jonzac-Neulles.
- Avec le SDV 17, un avenant n°1 à la convention pour missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conception du projet d'extension de la zone d'activités aéronautiques de Jonzac-Neulles.

Fait à Jonzac,  
Le

02 JAN. 2025

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex**